

Le 2 octobre 2013

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **DEUXIÈME jour du mois d'OCTOBRE de l'an deux mille TREIZE**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Eric Evans, et à laquelle sont présents les conseillers suivants, à savoir :

Monsieur André Bélanger
Madame Gaétane Gaudreau
Madame Thérèse McCutcheon
Madame Francine Caron-Markwell
Monsieur Roger Ricard
Monsieur Christian Laporte

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Éric Evans, procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 38.

13-10-559

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par le conseiller André Bélanger
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

13-10-560

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu*

QUE les procès-verbaux des séances du 4 et 17 septembre 2013 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Roy s'interroge sur le rapport du barrage du lac Lovering.

M. Leduc désire remercier le conseil pour sa collaboration par rapport à l'inspection des bandes riveraines.

M. Wharry demande aux élus un résumé des activités du congrès de la FQM.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois est déposée auprès des membres du Conseil.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

6.2 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Aucune réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme n'a eu lieu en septembre dernier.

6.3 Dépôt du Rapport Inspection Forestière

Le rapport des inspections forestières des mois d'août et septembre 2013 sont déposés auprès des membres du Conseil.

6.4 Dépôt du rapport de l'inspection du pont couvert à Fitch Bay

Le conseil dépose au présent procès-verbal le rapport d'inspection concernant le pont couvert à Fitch Bay effectué par l'ingénieur M. Michael Grayson en août dernier.

13-10-561

6.5 Amendement aux règlements d'urbanisme dans le cadre de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA)

ATTENDU QUE la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) a rendu une décision en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTA);

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a dû procéder à un amendement au schéma d'aménagement de la MRC et que par conséquent les municipalités doivent également intégrer ces nouvelles dispositions dans leur réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de service pour ce faire, soit une de *Les Services EXP inc.* et l'autre de *Service Conseil en Urbanisme* et qu'il s'avère que la première est plus avantageuse;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu***

QUE le conseil accepte l'offre de service de la compagnie EXP inc. concernant la mise à jour des règlements d'urbanisme de la municipalité en ce qui a trait à l'article 59 de la LPTA, pour un montant de 2 250 \$ avec l'ajout d'un montant de 225 \$ pour la préparation et la présentation du projet de règlement lors de la séance de consultation publique. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 61001 453.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

13-10-562

7.1 Octroi du contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour la période 2013-2014

ATTENDU QUE la directrice générale est allée en appel d'offres sur invitation écrite auprès de cinq compagnies en date du 10 septembre dernier, concernant la fourniture de sel de déglacage pour la période 2013-2014;

ATTENDU QUE la directrice générale accompagnée de deux témoins, a procédé à l'ouverture publique des soumissions en date du 24 septembre dernier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu quatre soumissions dans les délais prescrits, décrites comme suit;

Soumissionnaire 1: Calclo inc.

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes: 102.33 \$

Soumissionnaire 2: Sel Warwick inc.

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes: 105.77 \$

Soumissionnaire 3: Mines Seleine Itée

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes: 122.73 \$

Soumissionnaire 4: Sifto Canada Corp.

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes: 112.62 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse étant conforme au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller André Bélanger
Il est résolu***

QUE le conseil accorde le contrat à la compagnie *Calclo Inc.* pour la fourniture de sel de déglacage pour la période 2013-2014, pour un **montant forfaitaire de 102.33 \$ la tonne métrique incluant les taxes**, le tout pour une quantité minimale et approximative de 200 tonnes métriques.

QU'une partie de la dépense est appropriée à même le budget Voirie 2013 et une autre partie est à prévoir au budget Voirie de 2014.

ADOPTÉ

13-10-563

7.2 Déneigement des immeubles municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2013-2014;

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu des soumissions de 3 entrepreneurs différents;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu***

QUE le Conseil octroie le contrat de déneigement des immeubles municipaux aux entrepreneurs suivants pour la saison 2013-2014:

1 - Excavation H. et F. Côté pour le déneigement et sablage des immeubles suivants dans le secteur de Fitch Bay:

Mairie, caserne, station de pompage et station d'épuration des eaux usées, Parc Forand et partie du chemin Ridgewood menant au pont couvert.

Le tout pour un montant de **4,162.00 \$, taxes en sus.**

2 - À l'entrepreneur Stephan St-Pierre pour les endroits suivants:

Déneigement et sablage du secteur Georgeville

Caserne, stationnement Carré Copp, de l'intersection Magoon Point et Camber au 1280 Magoon Point, Chemin Heath et l'accès à la station d'épuration des eaux usées, l'accès aux bornes sèches du stationnement du centre communautaire;

Du secteur Fitch Bay :Tour de communication, partie du chemin Noël et du chemin Landreville

Le tout pour un montant de **5 632,25 \$, taxes en sus.**

QUE le montant des dépenses est à prévoir au budget Voirie, budget 2014.

ADOPTÉ

13-10-564

7.3 Autorisation de passage au Club de motoneiges Trois-Villages inc.

ATTENDU QUE le Club de motoneiges Trois-Villages inc. désire renouveler ses activités saisonnières de motoneige pour la prochaine période;

ATTENDU QUE les traverses sur les chemins municipaux sont situées sur les chemins Marlinton, Merrill et Noël;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead renouvelle l'autorisation de passage au Club de motoneiges Trois-Villages inc. pour la période de décembre 2013 à décembre 2014.

QUE la Municipalité fera installer la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes de la présence d'une traverse de motoneiges à chacun de ces endroits.

ADOPTÉ

13-10-565

7.4 Entérinement de la dépense concernant l'installation des dalles de béton à la rampe de mise à l'eau de Georgeville

ATTENDU QUE le conseil octroyait la dépense 5 850 \$ taxes en sus pour l'achat de 9 dalles de béton en vue de leur remplacement ou leur ajout aux rampes de mise-à-l'eau de Georgeville et de Fitch Bay, le tout tel qu'il appert de la résolution no 13-09-542;

ATTENDU QUE l'installation de ces dalles n'était pas incluse dans la soumission;

ATTENDU l'urgence de faire les travaux avant le 15 septembre, le directeur des travaux publics a dû engager Excavation Hutchins pour effectuer lesdits travaux;

ATTENDU QUE seules 6 dalles de béton ont été installées à Georgeville compte tenu des mauvaises conditions météorologiques et que les autres seront à planifier l'an prochain;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil entérine la dépense de 2 626,25 \$ taxes en sus pour l'installation des 6 dalles de béton à la rampe de mise-à-l'eau de Georgeville à la compagnie Excavation Hutchins.

QUE la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉ

8. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

13-10-566

8.1 Approbation des comptes payés et payables – Septembre/Octobre 2013

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par le conseiller André Bélanger
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de septembre et octobre 2013, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 5 526,25 \$
Total des comptes à payer: 66 759,73 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de septembre, à savoir :

Salaires des employés : 19 122,85 \$
Salaires des élus : 4 362,97 \$
Membres C.C.U.: 78,34 \$

ADOPTÉ

8.2 Rapport des recettes et des dépenses du mois

Le rapport des recettes et des dépenses du mois est déposé auprès des membres du Conseil.

8.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

8.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

8.5 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale et du directeur des travaux publics sont déposés auprès des membres du conseil.

13-10-567

8.6 Versement de don (Fondation du CHUS)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don de la Fondation du CHUS;

ATTENDU QU'un budget de 500 \$ était prévu à ce titre en 2013;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par le conseiller André Bélanger
Il est résolu***

QUE le Conseil accorde 500 \$ à titre de don à la Fondation du CHUS. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉ

13-10-568

8.7 Dépôt du plan de développement stratégique 2013-2018 de la municipalité

ATTENDU QUE le conseil a élaboré le plan de développement stratégique de la municipalité pour les années 2013 à 2018;

ATTENDU QU'après deux séances de consultation publique et plusieurs rencontres entre les élus, la direction générale et l'agent de développement de la MRC, le conseil est maintenant fin prêt à déposer officiellement ledit plan;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller André Bélanger
Il est résolu***

QUE le Conseil dépose le plan de développement stratégique de la municipalité pour les années 2013-2018.

ADOPTÉ

13-10-569

8.8 Embauche du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ATTENDU le départ prochain en congé de maternité de la directrice générale Me Josiane Hudon;

ATTENDU QUE la directrice générale a entrepris des démarches par l'envoi de différentes annonces afin de combler le poste pendant son absence;

ATTENDU QUE le conseil avait créé et mandaté un comité de sélection afin d'étudier les différentes candidatures, le tout tel qu'il appert de la résolution no 13-08-528;

ATTENDU QU'après avoir rencontré quelques candidats en entrevue, le choix dudit comité s'est arrêté sur M. Richard Emmanuel Ranger;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu***

QUE le conseil embauche M. Richard Emmanuel Ranger à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour voir au remplacement de la directrice générale en poste pendant son congé de maternité et parental, aux conditions prévues au contrat de travail annexé à la présente, en **Annexe 1**.

QUE le conseil autorise et mandate le Maire ou en son absence le maire suppléant à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

13-10-570

9.1 Budget 2014- Régie des déchets (RIGDSC)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, le budget de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook* (RIGDSC) doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu***

QUE le conseil approuve le budget 2014 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de **1 494 947,68 \$**.

ADOPTÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13-10-571

10.1 Attestation à la MMQ de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'un rabais de 10 % sur la portion "bâtiments et contenu" sur sa prime d'assurance après l'adoption du schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE pour maintenir ce rabais, la municipalité doit faire part à la Mutuelle des Municipalités du Québec (ci-après MMQ) de l'état de la mise en œuvre du schéma;

ATTENDU QUE la municipalité a rempli en très grande partie les obligations découlant dudit schéma et que celles qui demeurent sont en voie de s'effectuer et/ou le seront prochainement;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil confirme que le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie est complété en grande majorité et que les obligations qui demeurent sont présentement en voie d'être finalisées ou le seront d'ici un 1 an ou 2 maximum.

QUE ledit plan de la Municipalité a fait l'objet d'une demande de modification (par rapport au camion citerne que la municipalité devait acheter) mais que celle-ci n'a pas engendré de modification au schéma.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC Memphrémagog pour transmission à la MMQ.

ADOPTÉ

13-10-572

10.2 Dépôt du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistrés;

ATTENDU QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire;

ATTENDU QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur;

ATTENDU QUE le conseil municipal du Canton de Stanstead désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead a nommé le *Comité municipal de la sécurité civile*, pour élaborer son plan de sécurité civile, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur, tel qu'il appert de la résolution no 13-05-473;

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile de Canton de Stanstead a été produit et rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le plan de sécurité civile de la municipalité du Canton de Stanstead.

QUE la présente résolution soit transmise à Mme Catherine Otis, conseillère en sécurité civile au Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

10.3 Règlement no 349-2013 amendant le règlement no 345-2013 concernant la prévention des incendies – Avis de motion

La conseillère *Thérèse McCutcheon* donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 349-2013 amendant le règlement no 345-2013 concernant la prévention des incendies sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'amender le règlement 345-2013 à son article 20 paragraphe 3 concernant les feux extérieurs pour les propriétaires de terrain qui sont zonés agricole ou zonés blanc pour une superficie de plus de 5 acres, au sens du règlement de zonage du Canton.

11. LOISIRS ET CULTURE

13-10-573

11.1 Traçage de lignes du jeu de shuffleboard du parc Thayer

ATTENDU QUE le conseil acceptait la soumission de *Les Entreprises Vincent Marquis* pour l'excavation et l'installation d'une base pour un jeu de shuffleboard au parc Thayer en mai dernier via la résolution no 13-05-475;

ATTENDU QU'il faut maintenant procéder l'installation du jeu en tant que tel, soit le traçage de ligne avant l'arrivée de l'hiver;

ATTENDU QUE la municipalité avait reçu la soumission de Gestion Pro-Ligne au montant de 450 \$ pour ce faire;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie Gestion Pro-Ligne au montant de 450 \$ taxes en sus pour effectuer le traçage de lignes pour le jeu de shuffleboard au parc Thayer. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 03 31000 000.

QUE les travaux soient effectués avant la fin du mois d'octobre.

ADOPTÉ

12. VARIA

M. Wharry concernant le jeu de shuffleboard et remerciement de l'implication des élus pendant leur mandat.

M. Martineau s'interroge quant au dépôt des candidatures et du vote.

M. Mitchell s'informe comment disposer des résidus de construction et en profite pour remercier les élus de leur travail.

M. Hutchins aimerait avoir un résumé du Congrès de la FQM auquel certains élus ont assisté.

M. Boucher questionne le conseil à savoir si des subventions seraient disponibles pour les travaux relatifs au pont couvert. Il désire également remercier les élus et leur souhaite le meilleur à venir.

Mme Roberge désire faire part au conseil qu'un recueil est présentement accessible à la bibliothèque de Magog concernant toutes les subventions disponibles pour le pont couvert.

La conseillère Thérèse McCutcheon résume les deux résolutions qu'elle a apporté au nom du conseil municipal à l'assemblée générale de la FQM lors du Congrès. Une porte sur les avis de convocation lors des séances spéciales et l'autre pour la tarification de la Sûreté du Québec. Elle mentionne que les deux propositions ont bien été accueillies à l'assemblée.

La conseillère Francine Caron-Markwell désire souhaiter bonne chance à tous les candidats.

Le conseiller Roger Ricard mentionne que bien qu'il ait apprécié son expérience en tant que conseiller, il ne compte pas se représenter pour les prochaines élections. Aussi, il désire remercier la directrice générale et le conseil en général.

Le conseiller Christian Laporte désire remercier tout le monde en particulier les conseillers et conseillères Thérèse McCutcheon, Francine Caron-Markwell ainsi que Roger Ricard pour leur implication et leur travail acharné. Il remercie également tous les citoyens, le Maire Eric Evans pour toutes ses années en politique et désire remercier spécialement M. John Lynch-Staunton, anciennement conseiller municipal, décédé en août 2012.

Le Maire Eric Evans remercie tout le monde pour leur implication et mentionne qu'il est temps pour lui de se retirer afin de pouvoir entre autre prendre du temps pour voyager.

13-10-574

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le Maire Eric Evans, il est 20h34.

Eric Evans, Maire

**Me Josiane Hudon, Directrice générale
et secrétaire-trésorière**